



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Produit: HUILE ESSENTIELLE DE LAVANDIN SUPER

Page | 1

SECTION 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur du produit

Nom de la substance	:	Huile Essentielle de Lavandin Super.
Nom INCI	:	Lavandula Hybrida Super Herb Oil.
Numéro CAS	:	91722-69-9
Numéro CE	:	294-470-6
Numéro d'enregistrement REACH	:	01-2120736147-55-0129

1.2 Utilisations identifiées pertinentes et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance	:	Usage industriel. Utilisé dans les formulations pour les préparations aromatisantes et/ou en parfumerie.
Utilisation déconseillée	:	Utilisations autres que celles recommandées.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité.

Entreprise	:	AROMATICAS DEL ZALABÍ C/ Martín Pérez de Ayala 1-4 E 18008 Granada. Espagne
Numéro de téléphone	:	+34 968 786977
Adresse électronique	:	info@zalabi.com
WEB	:	www.zalabi.com

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence **+34 968 786977**

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange


Classification conformément au règlement (EC) No 1272/2008.

Irritation cutanée, Catégorie 2
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
Lésions oculaires, Catégorie 2
Danger aquatique à long terme

H315 : Provoque une irritation cutanée.
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 : Provoque des lésions oculaires graves.
H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Page | 2 Catégorie 3

2.2 Étiquetage (RÈGLEMENT (EC) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger	:	
Panneau d'avertissement	:	ATTENTION
Mentions de danger	:	H315 : Provoque une irritation cutanée. H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. H318 : Provoque des lésions oculaires graves. H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	:	Prévention : P261 : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols. P264 : Se laver la peau soigneusement après manipulation. P273 : Éviter le rejet dans l'environnement. P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. Réponse : P333 + P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée, consulter un médecin. P337 + P313 : Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

Composants dangereux qui doivent figurer sur l'étiquette :

Acétate de linalyle

Trans - Ocymène (e-3,7-dimethyl-1,3,6-octatriene)

Acétate de géranyle

1,8 - Cinéol

Cis - Ocymène

Géraniol

Acétate de néryle

Nérol

2.3 Autres dangers

Cette substance / ce mélange ne contient pas de composants considérés comme persistants, bioaccumulables et toxiques ou très persistants et très bioaccumulables à des niveaux de 0,1% ou plus.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances UVCB

(Substance de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matériel biologique).

Composants dangereux :

Nom chimique	Identificateur	Concentration (% w/w)	Classification
Linalool	CAS-No.: 78-70-6 EC-No.: 201-134-4	25 - 50	Irrit. cutánea 2; H315_Irrit. ocular 2; H319_Sens. Cutánea 1B; H317
Acétate de linalyle	CAS-No.: 115-95-7 EC-No.: 204-116-4	20 - 44	Irrit. Cutánea 2; H315_Irrit. ocular 2; H319_Sens. cutánea 1; H317
Camphre	CAS-No.: 76-22-2 EC-No.: 200-945-0	3,5 - 6,5	Acuática crónica 2; H411_Tox. aguda 4; H302_Tox. aguda 4; H332 STOT SE 2; H371_Sol. Inflm. 2; H228 1; H318_Sens. Cutánea 1; H317
p-menth-1-en-4-ol (Terpineno 4 ol)	CAS-No.: 562-74-3 EC-No.: 209-235-5	Moins de 1	Tox. aguda 4; H302_Irrit. cutánea 2; H315_Irrit. ocular2; H319
Bornéol	CAS-No.: 507-70-0 EC-No.: 208-080-0	1,4 - 3,5	Sol. Infl. 2; H228

1,8 - Cinéol	CAS-No.: 470-82-6 EC-No.: 207-431-5	2 - 7	Liq. Inflm. 3; H226_Sens. Cutanée 1; H317
Limonène	CAS-No.: 5989-27-5 EC-No.: 227-813-5	0,7 - 2,5	Liq. Infl. 3; H226_Irrit. Cutanée 2; H315_Sens. Cutanée 1; H317_Aquat. aiguë 1; H400_Aquat. Chronique 1; H410
Trans - β -Ocymène	CAS-No.: 13877-91-3 EC-No.: 237-641-2	1 - 3	Liq. Inflm. 3; H226_Asp. Tox. 1; H304
Myrcène	CAS-No.: 123-35-3 EC-No.: 204-622-5	0,3 - 1,5	Liq. Inflm. 3; H226_Irrit. Cutanée 2; H315_Irrit. Ocul. 2; H319_Asp. Tox. 1; H304_Aquat. aiguë 1; H400_Aquat. Chronique 2; H411
Acétate de géranyle	CAS-No.: 105-87-3 EC-No.: 203-341-5	1 - 2,5	Irrit. Cutanée 2; H315_Sens. cutanée 1; H317_Aquat. Chronique 3; H412
Géranol	CAS-No.: 106-24-1 EC-No.: 203-377-1	1 - 3	Irrit. Cutanée 2; H315_Lésions ocul. 1; H318_Sens. Cutanée 1; H317
Acétate de néryle	CAS-No.: 141-12-8 EC-No.: 205-459-2	1 - 10	Sens. Cutanée 1; H317
oct-1-en-3-yl acétate	CAS-No.: 2442-10-6 EC-No.: 219-474-7	Moins de 1	Tox. Agüe 4; H302_Sens. Cutanea 1; H317
γ - Terpinène	CAS-No.: 99-85-4 EC-No.: 202-794-6	Moins de 1	Liq. Inflm. 3; H226_Asp. Tox. 1; H304_Repr. 2; H361
4-isopropylbenzaldehyde	CAS-No.: 122-03-2 EC-No.: 204-516-9	Moins de 1	Tox. Agüe 4; H302_Sens. Cutanée 1; H317
Camphène	CAS-No.: 79-92-5 EC-No.: 201-234-8	Moins de 0,25	Sol. Inflm. 2; H228_Irrit. Oculaire 2; H319_Aquat. Aigüe 1; H400_Aquat. Chronique 1; H410

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	:	Ne pas laisser la victime sans surveillance.
En cas d'inhalation	:	Fournir de l'air frais et assurer une respiration confortable. Si inconsciente, placer la personne en position de récupération et consulter un médecin.

En cas d'ingestion : Garder les voies respiratoires dégagées. Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas administrer ni lait ni boissons alcoolisées. N'administrer rien par voie orale à une personne inconsciente. Chercher avis médical immédiatement et montrer-lui ce contenant.

En cas de contact avec les yeux : Retirer les lunettes ou les lentilles de contact. Protéger l'œil indemne. Rincer abondamment à l'eau pendant plusieurs minutes. Si l'irritation de l'œil persiste, consulter un spécialiste.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques : Provoque irritation cutanée.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas de doute ou lorsque les symptômes de malaise persistent, consulter un médecin. N'administrer jamais rien par voie orale à des personnes inconscientes. Traiter de manière symptomatique.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Conseillé : Mousse, dioxyde de carbone, extincteurs à poudre sèche, eau pulvérisée.

Ne pas utiliser : Jet d'eau direct.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux : Peut dégager des fumées / des gaz toxiques, irritants et/ou corrosifs en cas d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre incendies : Refroidir les récipients exposés à la chaleur avec un pulvérisateur de l'eau.

Protection pendant l'extinction	:	Ne pas agir sans l'équipement de protection approprié.
Plus d'informations	:	Procédure standard pour les incendies chimiques. Utiliser des moyens d'extinction appropriés à l'environnement.

Notez que :

- 1- Des températures élevées peuvent donner lieu à des pressions élevées à l'intérieur des conteneurs fermés.
- 2- Évitez d'inhaler les fumées ou vapeurs générées.
- 3- Empêcher les déversements issus de la lutte contre l'incendie de rentrer dans les égouts ou les cours d'eau.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSIONS ACCIDENTELLES

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence

Porter des gants appropriés pour éviter toute exposition cutanée.

Utiliser des vêtements de protection complets si nécessaire.

Ne pas respirer les vapeurs / aérosols. Porter un appareil respiratoire autonome si nécessaire.

Évacuer les alentours et assurez une ventilation adéquate après déversement.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Dangereux pour l'environnement. Ne doit pas être rejeté dans l'environnement.

Empêcher les déversements d'atteindre les égouts et les cours d'eau.

Empêcher le contact avec le sol, la surface ou les eaux souterraines.

Si le produit contamine les rivières, les lacs ou les égouts, en informer les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Couvrir et essuyer avec un matériau absorbant inerte, inorganique et non combustible.

Aérer la zone et laver le site une fois que le déversement est complètement retiré.

Garder dans des récipients appropriés et fermés pour son élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour la manipulation et le stockage, voir la section 7.

Pour le contrôle d'exposition et la protection individuelle, voir la section 8.

Pour les considérations relatives à l'élimination, voir la section 13

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour garantir la sécurité de manipulation

Manipulation sans danger	:	Fumer, manger et boire dans la zone d'application doit être interdit.
Sources de chaleur et d'ignition	:	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, étincelles, flammes et autres sources d'ignition. NE PAS FUMER.
Mesures d'hygiène	:	Pratique générale d'hygiène industrielle.

7.2 Conditions nécessaires pour garantir la sécurité du stockage

Exigences relatives aux zones de stockage et aux conteneurs	:	Les installations électriques et le matériel de travail doivent être conformes aux normes de sécurité. Garder les contenants bien scellés et dans un endroit frais, sec et bien aéré.
Stockage commun	:	Aucun matériel à mentionner spécialement.
Autres informations	:	Pas de décomposition si stockée comme indiqué.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Matière première utilisée dans les préparations aromatisantes et / ou en parfumerie. Il n'y a aucune information supplémentaire.

SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Effets systémiques à long terme en cas d'inhalation des composants dangereux mentionnés sur l'étiquette.

8.2 Contrôle de l'exposition



Protection respiratoire	:	Masque filtrant contre les vapeurs et particules. Normes CEN : EN 405 Marquage « CE », Catégorie III
Protection des mains	:	Gants de protection. Normes CEN : EN 374-1, EN 374-2, EN 374-3, EN 420 Marquage « CE », Catégorie II
Protection des yeux	:	Lunettes de protection avec monture intégrale. Normes CEN : EN 166 Marquage « CE », Catégorie II
Protection de la peau	:	Vêtements de protection. Normes CEN : EN 340. Marquage « CE », Catégorie II
Autre protection	:	Chaussures de sécurité antistatiques contre les produits chimiques. Normes CEN : EN ISO 13287, EN 13832-1, EN 13832-2, EN 13832-3, EN ISO 20345 Marquage « CE », Catégorie III

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	:	Liquide.
Couleur	:	Jaune claire.
Odeur	:	Fraîche, camphrée et florale.
Densité	:	0,883 to 0,895 (g/ml) (20 °C)
Indice de réfraction	:	1,445 to 1,465 (20 °C)
Rotation optique	:	-9° à -5° (20 °C)
Point d'éclair	:	73 °C

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité	Aucune réaction dangereuse si les instructions de stockage et de manipulation sont respectées.
10.2 Stabilité chimique	Stables dans les conditions de stockage conseillées.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse.
10.4 Conditions à éviter	Il n'y a pas d'information disponible.
10.5 Matières à éviter	Tenir à l'écart des agents oxydants, fortement alcalins et fortement acides pour éviter des réactions exothermiques.
10.6 Produits de décomposition dangereux	Aucune décomposition si utilisé et stocké comme indiqué.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	:	Non classé selon les informations disponibles.
Corrosion/irritation de la peau	:	Provoque une irritation cutanée.
Lésions/irritations oculaires graves	:	Provoque des lésions oculaires graves.
Sensibilisation cutanée	:	Peut provoquer une réaction allergique dans la peau.
Sensibilisation respiratoire	:	Non classé selon les informations disponibles.
Mutagénicité des cellules germinales	:	Non classé selon les informations disponibles.
Cancérogénicité	:	Non classé selon les informations disponibles.
Toxicité pour la reproduction	:	Non classé selon les informations disponibles.
STOT – exposition unique	:	Non classé selon les informations disponibles.
STOT – exposition répétée	:	Non classé selon les informations disponibles.
Danger par aspiration	:	Non classé selon les informations disponibles.

SECTION 12: INFOMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Ecotoxicité	Toxique pour les organismes aquatiques.
12.2 Persistance et dégradabilité	Il n'y a pas des informations disponibles.
12.3 Potentiel de bioaccumulation	Il n'y a pas des informations disponibles.
12.4 Mobilité dans le sol	Il n'y a pas des informations disponibles.
12.5 Résultat de l'évaluation PBT et vPvB	Cette substance / ce mélange ne contient pas de composants considérés comme persistants, bioaccumulables et toxiques ou très persistants et très bioaccumulables à des niveaux de 0,1% ou plus.
12.6 Autres effets nocives	Il n'y a pas des informations disponibles.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION DU PRODUIT

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les conteneurs doivent être éliminés en tant que déchets dangereux. Ne réutilisez pas les contenants vides. Diluez le produit restant et neutralisez.

Éliminer conformément à toutes les réglementations environnementales nationales et locales en vigueur.

Les conteneurs vides doivent être transportés dans une installation de traitement des déchets agréée pour recyclage ou élimination. Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le contenant.

SECCIÓN 14: INFORMACIÓN RELATIVA AL TRANSPORTE

	ADR/RID/ADN	IMDG	IATA-ICAO
Numéro ONU	UN3082	UN3082	UN3082
Nom d'expédition des Nations Unies	Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, N.S.A.	Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, N.S.A.	Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, N.S.A.

Classe de danger pour le transport	9	9	9
Groupe d'emballage	III	III	III
Dangers pour l'environnement	Dangereux pour l'environnement et polluant marin.	Dangereux pour l'environnement et polluant marin.	Dangereux pour l'environnement et polluant marin.
Autres informations	Code de restriction de tunnel (E).		

14.1 Etiquetage selon RID / ADR, IMCO / IMDG, OACI / IATA



14.2 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

N'est pas d'application.

14.3 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

N'est pas d'application.

SECTION 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementation/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substances incluses dans les inventaires EINECS, ELINCS, NLP ou exemptées.

Composés organiques volatils

Directive 2010/75 / UE du 24 novembre 2010 sur les émissions industrielles.

Teneur en composés organiques volatils

3,23 %, 28,97 g/l



Aromáticas del Zalabí SL

C/ Martín Pérez de Ayala, 1
18008 Granada, España
Tel. +34 968 786 977

info@zalabi.com
www.zalabi.com

CIF B19646728

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non requise.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au règlement CE n ° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil.

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont correctes au meilleur de nos connaissances et croyances, informations et connaissances à la date de sa publication. Les informations fournies sont uniquement destinées à servir de guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et la libération en toute sécurité et ne doivent pas être interprétées comme une garantie ou une spécification de qualité. Les informations se réfèrent uniquement au produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valables pour un tel produit utilisé en combinaison avec tout autre produit ou dans tout autre processus, sauf indication contraire dans le texte.